

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT(jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilynne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

N°19

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

30 MARS 2021

Publiée ou notifiée

le :
30 MARS 2021

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 19 du 3 décembre 2020 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis consultatif du comité technique du 25 février 2021 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n° 5 le 18 février 2021,

Considérant qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement, la délibération devant indiquer le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A – Les emplois permanents

Evolutions liées au cadre statutaire et/ou organisationnel de fonctionnement des différentes structures communautaires :

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service dans le cadre du remplacement de personnels ayant quitté leurs fonctions, il est proposé de créer les emplois suivants :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 3 heures 30 hebdomadaires,
- un emploi d'adjoint technique à temps complet,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires,
- un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Dans un même temps, il est proposé de supprimer :

- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 3 heures hebdomadaires,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 5 heures hebdomadaires,

B – Les emplois non permanents

Il est également proposé d'inscrire au tableau des effectifs 111 emplois de saisonniers simultanés nécessaires au fonctionnement des services pendant les saisons estivales dont :

- 1 poste administratif à temps complet pour la médiathèque rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, pour 2 mois,
- 2 postes administratifs à temps complet au sein de la direction générale déléguée aux services ressources et services de proximité, rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, pour 2 mois,
- 1 poste d'agent polyvalent restauration à temps complet pour la Maison de l'étudiant rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 2 mois,
- 2 postes d'agent polyvalent restauration à temps non complet 50% pour la Maison de l'étudiant rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 2 mois,
- 1 poste d'agent technique pour le service assainissement rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 4 mois,
- 1 postes d'agent technique pour le service déchèterie rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 2 mois,
- 6 postes d'agent titulaire du BEESAN à temps complet pour les piscines rémunérés par référence au cadre d'emplois d'Educateur des activités physiques et sportives, pour exercer les fonctions de maîtres-nageurs, pour 3 mois,
- 1 poste d'éducateur sportif à temps complet, pour le service des sports afin d'assurer l'activité « été vitalité » sur le lac d'Allier, rémunéré par référence au cadre d'emplois d'Educateur des activités physiques et sportives, pour 2 mois,

- 26 postes d'agent titulaire du BNSSA à temps complet pour les piscines rémunérés par référence au cadre d'emplois d'Opérateur des activités physiques et sportives, pour assurer les fonctions de surveillance, pour 3 mois,
- 11 postes d'agent technique polyvalent à temps complet pour le service des sports rémunérés par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 6 mois,
- 10 postes administratifs à temps complet pour le service des sports rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, pour 3 mois,
- 4 postes d'agent d'entretien polyvalent pour les centres de loisirs rémunérés par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, par mois de fonctionnement,
- 40 postes d'animateur et 5 postes de directeur adjoint pour les accueils de loisir sans hébergement (ALSH), par mois de fonctionnement.

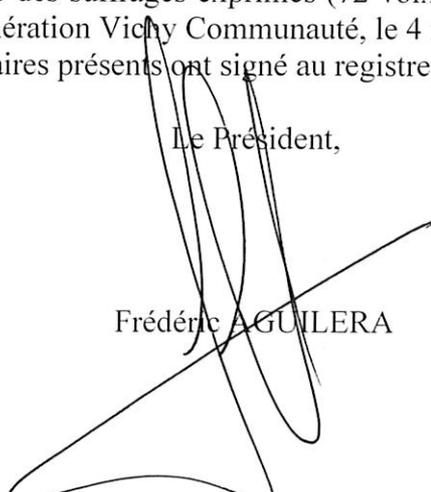
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ANNEXE DELIBERATION DU 4 MARS 2021

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AVRIL 2021

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 03 12 2020	VARIATION DELIB DU 03 2021	EFFECTIFS				
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	POURVUS	Statutaires	Contractuels
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur Général des Services	A	1		1	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	4		4	0	1	1	0
Directeur Adjoint des Services Techniques	A	1		1	0	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEL		6	0	6	0	1	1	0
1 - SECTEUR ADMINISTRATIF								
Administrateur	A	1		1	0	0	0	0
Directeur	A	2		2	0	1	1	0
Attaché Principal	A	13		13	0	10	9	1
Attaché	A	20		20	0	18	11	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	15		15	0	13	12	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	9		9	0	7	6	1
Rédacteur	B	25		25	0	23	18	5
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	36		36	0	32	32	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	30		30	0	27	26	1
Adjoint Administratif	C	24		24	0	19	19	0
TOTAL ADMINISTRATIF(1)		175	0	175	0	150	134	16
2 - SECTEUR TECHNIQUE								
Ingénieur en Chef hors classe	A	1		1	0	0	0	0
Ingénieur en Chef	A	1		1	0	1	1	0
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	0	0	0
Ingénieur Principal	A	7		7	0	7	7	0
Ingénieur	A	6		6	0	5	3	2
Technicien Principal 1ère classe	B	17		17	0	15	14	1
Technicien Principal 2ème classe	B	5		5	0	4	3	1
Technicien	B	11		11	0	10	7	3
Agent de Maîtrise Principal	C	15		15	0	13	13	0
Agent de Maîtrise	C	13		13	0	11	11	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	22		22	0	21	19	2
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	30	-1	29	0	25	25	0
Adjoint Technique	C	54	1	55	8	53	48	5
TOTAL TECHNIQUE (2)		183	0	183	8	165	151	14
3 - SECTEUR SOCIAL								
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	5		5	0	5	5	0
Educateur de Jeunes Enfants	A	4		4	0	4	3	1
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	0	2	2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	9		9	0	9	9	0
Agent Social	C	5		5	0	4	4	0
TOTAL SOCIAL (3)		25	0	25	0	24	23	1
4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
Puéricultrice hors classe	A	1		1	0	1	1	0
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	0	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	9		9	0	8	8	0

Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	C	5		5	0	4	4	0
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		16	0	16	0	14	14	0
5 - SECTEUR SPORTIF								
Conseiller APS	A	1		1	0	0	0	0
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	7		7	0	7	7	0
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	2		2	0	0	0	0
Educateur APS	B	8		8	0	6	6	0
Operateur des APS	C	1		1	0	0	0	0
TOTAL SPORTIF(5)		19	1	20	0	13	13	0
6 - SECTEUR ANIMATION								
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	0	3	3	0
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1		1	0	1	1	0
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	9		9	0	9	9	0
Adjoint d'Animation	C	3		3	0	3	3	0
TOTAL ANIMATION (6)		16	0	16	0	16	16	0
7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE								
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	7		7	0	7	7	0
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	5		5	0	5	5	0
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	21		21	5	19	18	1
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	13		13	7	13	10	3
Assistant Enseignement Artistique	B	9		9	5	8	0	8
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)		55	0	55	17	52	40	12
8 - SECTEUR CULTUREL								
Bibliothécaire	A	1		1	0	1	0	1
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	2		2	0	2	2	0
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	1		1	0	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	3		3	0	3	3	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2		2	1	2	2	0
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	0	0	0
TOTAL CULTUREL (8)		10		10	1	9	8	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		505	1	506	26	444	400	44

EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 03 12 2020	VARIATION DELIB DU 03 2021	EFFECTIFS			Contractuels	
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	POURVUS		
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3		0	0	
CONTRATS DE PROJET :								
ATTACHE	A	2		2		2	2	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1		1		1	1	
REDACTEUR	B	1		1		1	1	
TECHNICIEN	B	6		6		5	5	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1		1		1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1		1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE	B	1		1	1	1	1	
ASSISTANTES MATERNELLES	C	6		6		6	6	
MONITEUR-ETUDIANT (Adjoint administratif)	C	2		2	2	2	2	
REPLACANT TEMPORAIRE (art 3-1)		9		9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art 3-1a)		9		9		9	9	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art 3-2a)		131		111	2	5	5	
APPRENTISSAGE	C	7		7		7	7	
MEDECIN VACATAIRES		2		2		2	2	
PSYCHOMOTRICIEN VACATAIRE		1		1		1	1	

PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1		1		0		0
POLE LARDY VACATAIRE		6		6		0		0
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		190	0	170	5	53	-	53
TOTAL GENERAL		695	1	676	31	497	400	97

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 19 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021

Objet de l'acte : - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 30/03/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021_19

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021_19-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 19.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021_19-DE-1-1_1.pdf)